

## Attestations de scolarité destinées à votre Caisse d'allocations familiales

1<sup>er</sup> Exemple : Université de Liège

 LIÈGE université  
Le Recteur

FASE 05225

Liège, le 8 octobre 2019.

**Attestation pour allocations familiales**

Le Recteur de l'Université de Liège certifie que :

matricule : [REDACTED]  
*né le* [REDACTED]

est régulièrement inscrit à :

***Master en ingénieur civil en aérospatiale, à finalité***  
pour suivre les cours de l'année académique 2019-2020 qui débute le 15 septembre 2019 et s'achève le 14 septembre 2020.

Périodes de vacances : 23/12/2019 - 4/01/2020  
6/04/2020 - 18/04/2020  
1/07/2020 - 15/08/2020

Réponse au certificat scolaire :  
41 OUI 72 NON/

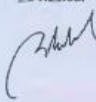
Si la formation comporte des stages, ils sont non rémunérés.


Le Recteur  


## 2<sup>er</sup> Exemple : Université de Louvain-la-Neuve

**UCLouvain**  
Louvain-la-Neuve  
Année académique 2019-2020  
**Attestation exclusivement réservée pour les allocations familiales**

**Le Recteur de l'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN certifie que :**  
né(e) le [redacted] N° matricule (nom) [redacted]  
est régulièrement inscrit(e) pour suivre les cours de plein exercice de l'année académique 2019-2020 du 14 septembre 2019 au 13 septembre 2020 en  
DRO12 MS/FI Master [120] en droit, à finalité spécialisée: Droit de l'entreprise  
La période des vacances est fixée du 1er juillet 2020 au 13 septembre 2020  
Réponse au questionnaire:  
41) - OUI  
- Dans la négative, l'étudiant(e) est inscrit(e) pour au moins 27 crédits depuis le .....  
72) - Stages obligatoires pour l'obtention du diplôme: stages non rémunérés

Le Recteur  
  
Pr V. Blondel  
Louvain-la-Neuve, le 01/10/2019



## 3<sup>e</sup> Exemple : Haute Ecole Louvain en Hainaut

**HELHa**  
Haute École Louvain en Hainaut

Traité le  
28-10-2016

**HAUTE ECOLE LOUVAIN EN HAINAUT**  
Catégorie Sociale - Type Court  
Département : Institut Cardijn  
Rue de l'Hocaille n°10 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve  
Téléphone : 010.48.29.98 Fax : 010.48.29.98

contact : Anne-Sophie Bosmans

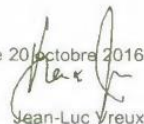
**Certificat d'études pour Allocations Familiales** [redacted]

Je soussigné, M. Jean-Luc Vreux, Directeur-Président certifie que [redacted]

Né à [redacted]

est inscrit depuis le 14 septembre 2016 sur les registres de l'année académique 2016/2017 durant laquelle il suit régulièrement les cours de Bachelier : Assistant social  
Durée de l'année académique : du 14 septembre 2016 au 14 septembre 2017. Vacances d'été : du 01 juillet 2017 au 14 septembre 2017.

**Réponses au certificat scolaire**  
41 : oui (LUTTS Guillaume est inscrit pour au moins 27 crédits).  
42 : non 43 : non 44 : non 45 : Enseignement supérieur organisé en crédits. 46 : non  
72 : Périodes de stages : 122 jours tout au long du cursus du bachelier  
Montant des salaires ou indemnités accordés mensuellement : néant  
Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 20 octobre 2016  
  
Jean-Luc Vreux

## 4<sup>e</sup> Exemple : Académie des Beaux-Arts à Tournai

Téléphone : 069/84 12 63 Fax : 069/84 32 53

**CERTIFICAT SCOLAIRE valable uniquement en matière d'allocations familiales**

**Année scolaire 2019/2020**

Nom et prénom : [REDACTED]

Né(e) à [REDACTED]

Est inscrit comme étudiant régulier dans l'institut susmentionné

Année : **2<sup>e</sup> Bachelier Architecture Intérieur**

Pour y suivre les cours d'enseignement supérieur durant l'année scolaire 2019/2020  
Laquelle a commencé le 16 septembre 2019 et se termine le 30 juin 2020

Pour la remise d'un mémoire de fin d'études qui a été fixé le / au plus tard

Vacances scolaires  
Vacances d'hiver: lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020  
Vacances de Printemps : lundi 06 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020  
Grandes vacances : 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 15 septembre 2020

REPONSES AU CERTIFICAT SCOLAIRE : Enseignement supérieur


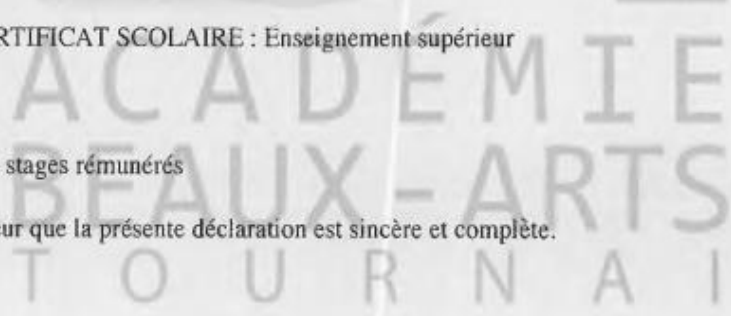
Question 41 : OUI  
Question 42 : NON  
Question 72 : Pas de stages rémunérés

Il affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Fait à Tournai, le 11/10/2019


Pour Bernard Bay, Directeur

Le Secrétariat



## 5<sup>e</sup> Exemple : Université de Mons

283712



### CERTIFICAT DE SCOLARITE

#### UNIQUEMENT VALABLE EN MATIERE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Destiné à être collé en regard des rubriques correspondantes du certificat scolaire (modèle P7) demandé par l'organisme qui paie les allocations familiales.

Mons, le 27 septembre 2019

Je soussigné M. Philippe DUBOIS mandaté par l'établissement d'enseignement UNIVERSITE DE MONS, certifie que [REDACTED] né le [REDACTED] est (\*) régulièrement inscrit ~~et (\*) pour y préparer la mémoire de fin d'études supérieures qui doit être terminée au plus tard le [REDACTED]~~

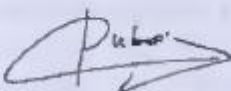
- (\*) pour y suivre les cours du cursus Bachelier en sciences chimiques de l'année académique qui a commencé le 14 septembre 2019 et se termine le 13 septembre 2020 et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit :

- a) Vacances d'hiver : Du 23/12/2019 au 03/01/2020
- b) Vacances de printemps : Du 06/04/2020 au 19/04/2020
- c) Vacances d'été : Du 04/07/2020 au 09/08/2020

### REPONSES AU QUESTIONNAIRE :

Question 41	OUI
Question 42	NON
Question 72	0 EUR

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.  
Le Recteur,



Philippe DUBOIS

Rem pour la question 41 : Conformément au décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelles organisation des études - Article 8. ' Un étudiant régulièrement inscrit conformément à l'article 103 du décret du 7 novembre 2013 est réputé inscrit à plein temps et, pour toute autre disposition légale ou réglementaire, est réputé participer activement à une charge d'au moins 30 crédits d'activités d'apprentissage.'

(\*) Biffer les mentions inutiles

Code F.A.S.E. : 5231 